

Décision

Générale

colonial

Décision n° 82-449-1934 Commission chargée de la surveillance des épreuves de l'examen d'aptitude à l'en loi de contrôleur du cadre local des P, TT. qui aura lieu le 26 avril 1934

n° 82-449-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 avril 1934

Numéro JO
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro
30 avril 1934

TEXTE INTÉGRAL

19 avril 1934, la Commission chargée de la surveillance des épreuves de l'examen d'aptitude à l'en loi de contrôleur du cadre local des P, TT. qui aura lieu le 26 avril 1934, à 7 h. 30. a été composée ainsi qu'il suit : MM. Frauchette, sous-ingénieur des P, T, T. président ; Plattier, commis principal des P.T.T. et Gnanadicom. contrôleur du cadre local des P,T.T. membres, Cette Commission et le candidat se réuniront au palais du Gouvernement, salle du Conse d'administration, le 26 avril 1934, à 7 h.30 Le pli, cachet té et visé, contenant les épreuves de l'examen, sera remis le jour et à l'heure ci-dessus indiqués, au président de ladite Commission, par le chef du cabinet du Gouverneur. Les compositions du candidat, placées sous pli cacheté et visé par les membres de la Commission, se vont remises au chef du cabinet du Gouverneur, ainsi que le procès-verbal établi à l'issue de l'examen.